

L'Express

de Deux-Montagnes

ÉTÉ 2023

Mot du maire _____ 2

Loi 96 _____ 3

Aménagement
du territoire _____ 4-5

Une ville verte _____ 6-8

Une ville animée _____ 9-11

Une ville sécuritaire _____ 12-13

Deux-Montagnes
vous informe _____ 14-15



VILLE DE DEUX-MONTAGNES

MOT DU MAIRE



Chères citoyennes, chers citoyens,

L'été est désormais bien installé et j'espère que vous en profitez pleinement. Pour le bonheur de tous, de nombreuses activités gratuites sont proposées tout au long de la saison estivale. Certaines sont détaillées dans ces pages, mais pour n'en manquer aucune, vous êtes invités à suivre les différentes plateformes de communication de la Ville. D'ailleurs, si vous avez l'habitude de capturer vos moments de qualité en photos, sachez qu'un concours est lancé auprès de la population pour illustrer le prochain calendrier municipal sur le thème « Mon activité préférée à Deux-Montagnes ». C'est à garder en tête lorsque vous profiterez de tout ce qui rend notre milieu de vie si attrayant!

Pour certains, s'adonner au jardinage et prendre soin de ses parterres arrivent en tête de liste des activités préférées en été. À ceux-ci je souhaite la meilleure des chances afin que leurs créations horticoles se démarquent dans le cadre du *Concours Fleurir Deux-Montagnes*. Les détails de ce concours et d'autres capsules vertes se trouvent également dans cette édition de l'Express. Je souhaite surtout les remercier de contribuer à si grande échelle aux efforts d'embellissement de notre communauté.

L'amélioration de notre milieu de vie passe aussi et inévitablement par l'aménagement de notre territoire. Pensons entre autres au parc du Centenaire en construction, qui offrira un accès supplémentaire à l'eau et des aménagements durables (avec la naturalisation de la berge). Réduire notre empreinte écologique et apporter des solutions pérennes aux enjeux liés au développement urbanistique demeurent prioritaire pour les membres du conseil municipal. Apprenez-en plus dans ces pages sur le projet de diminution des surverses et l'aménagement du bassin de rétention au parc Central.

En terminant, je vous donne rendez-vous en grand nombre à *Deux-Montagnes en fête* le 12 août prochain, notre événement le plus attendu de l'été!

Denis Martin, maire

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL



Manon Robitaille
District du Grand-Moulin
450 473-2796, poste 301



Erik Johnson
District du Lac
450 473-2796, poste 302



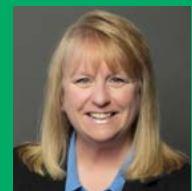
Micheline Groulx Stabile
District de l'Olympia
450 473-2796, poste 303



Frédéric Berthiaume
District de la Gare
450 473-2796, poste 304



Michel Mendes
District du Coteau
450 473-2796, poste 305



Margaret Lavallée
District du Golf
450 473-2796, poste 306

LOI 96 : LA VILLE EST DANS L'OBLIGATION DE COMMUNIQUER EXCLUSIVEMENT EN FRANÇAIS

La Ville de Deux-Montagnes, comme l'ensemble des municipalités du Québec, est dans l'obligation de se plier aux exigences de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* (Loi 96) entrée en vigueur le 1^{er} juin dernier. Cette nouvelle loi vient modifier la Charte, qui est en vigueur depuis 1977.

Les modifications apportées à cette loi obligent entre autres les municipalités à utiliser exclusivement le français dans leurs communications orales et écrites, sauf certaines exceptions, notamment en ce qui concerne les situations d'urgence où la santé ou la sécurité des citoyens est compromise.

Seules les municipalités possédant le statut de ville bilingue ont pu conserver le droit de communiquer à leurs citoyens à la fois en français et en anglais. Bien que la Ville de Deux-Montagnes ait toujours pris l'habitude de traduire la majorité de ses communications écrites (communiqués, bulletin municipal, infolettre, dépliants, etc.) à l'intention de sa population anglophone, elle n'a jamais été reconnue bilingue. Par ailleurs, avec une proportion de quelque 15 % de citoyens dont la langue maternelle est l'anglais (selon le **Recensement de la population de 2021**), la Ville de Deux-Montagnes n'est pas en mesure d'obtenir ce statut. Pour s'en prévaloir, la proportion de la population anglophone de la municipalité qui en fait la demande doit obligatoirement être supérieure à 50 %.

**CETTE ÉDITION DE L'EXPRESS EST PAR CONSÉQUENT
UNIQUEMENT EN FRANÇAIS, À L'EXCEPTION
DU TEXTE CI-DESSOUS.**

CHANGEMENTS APPORTÉS

Afin de satisfaire aux obligations qui lui incombent en vertu de la *Charte de la langue française*, la Ville de Deux-Montagnes a apporté des modifications à ses pratiques de communication. Concrètement :

- Les différentes publications produites par la Ville proposeront un contenu exclusivement en français (calendrier municipal, dépliant de taxes, bulletin municipal, etc.).
- L'infolettre de la Ville sera rédigée et diffusée exclusivement en français.
- Les messages téléphoniques du système automatisé (SAM) seront enregistrés exclusivement en français, à l'exception de situations d'urgence où la santé ou la sécurité des citoyens est compromise.
- Le contenu de son site Web n'est plus systématiquement traduit vers l'anglais.

Pour de plus amples informations sur les nouvelles obligations légales, les citoyens et citoyennes peuvent consulter le site Web du gouvernement au WWW.QUEBEC.CA/LANGUEDESERVICE

« Nous devons faire face à de nouvelles obligations légales liées à la loi 96 et au devoir d'exemplarité qui nous est conféré. C'est incontournable pour l'administration municipale. Nous sommes toutefois bien conscients que les changements imposés par Québec incommoderont la communauté anglophone du territoire. Le français et l'anglais se côtoient depuis toujours à Deux-Montagnes et je souhaite profondément que nos deux communautés linguistiques continuent de coexister dans l'harmonie malgré ces changements de pratique. » – le maire Denis Martin

BILL 96 : THE CITY OF DEUX-MONTAGNES OBLIGATED TO COMMUNICATE EXCLUSIVELY IN FRENCH

The City of Deux-Montagnes, like all municipalities in Quebec, is under obligation to comply with the legal requirements of the *Act respecting French, the official and common language of Québec* (Bill 96), which came into force June 1st. Among other things, the amendments to this Act require municipalities to exclusively use French in their communications, with exceptions, particularly in emergency situations where the health or safety of citizens is compromised.

Henceforth, only municipalities with bilingual city status are allowed to communicate in writing to their citizens in both French and English. Although the City of Deux-Montagnes has always had the majority of its written communications (press releases, municipal bulletin, newsletter, leaflets, etc.) translated for its Anglophone population, the City has never been officially recognized as bilingual. Moreover, with a proportion of some 15% of citizens whose first language is English (according to the 2021 Census of Population), the City of Deux-Montagnes does not meet the requirements to obtain this status. To qualify for this status, the proportion of the Anglophone population of a municipality must be greater than 50%.

AMENDMENTS

To comply with its obligations under the *Charter of the French language*, the City of Deux-Montagnes has made changes to its written communication practices for the public. Specifically:

- The various publications produced by the City will offer content exclusively in French.
- The City's newsletter will be written and distributed exclusively in French.
- Automated system (SAM) telephone messages will be recorded exclusively in French, except for emergency situations where the health or safety of citizens is compromised.
- The content of its website will no longer be systematically translated into English.

For more information on the new legal obligations, citizens can consult the government website at WWW.QUEBEC.CA/LANGUEDESERVICE

"Under Bill 96, the municipal administration must manage the new legal obligations which cannot be circumvented. However, we are well aware that the changes imposed by the provincial government will inconvenience the English-speaking community of the territory. French and English have always coexisted in Deux-Montagnes, and I sincerely hope that our two linguistic communities will continue to coexist in harmony despite these changes in practice" said Mayor Denis Martin, concerned about the impact of the new legal provisions.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

MUR ANTIBRUIT

L'OUVRAGE EST MAINTENANT ÉRIGÉ

Le mur antibruit est maintenant complété en bordure de l'autoroute 640 Est à Deux-Montagnes, entre les rues Ronsard et Paul-Émile Barbe, ou est sur le point de l'être au moment de lire ces lignes.

D'une longueur de 793 m et d'une hauteur moyenne de 4,5 m, l'ouvrage permet de diminuer le niveau sonore causé par la circulation routière et de rehausser la qualité de vie des résidents du secteur.

Plus de 200 arbres ont été plantés le long du mur afin de favoriser son intégration au paysage urbain, de contribuer au verdissement du territoire et à plus long terme, d'ajouter un écran de protection acoustique supplémentaire.

Rappelons que ce projet est une collaboration entre la Ville et le ministère des Transports du Québec, qui assurera 50% des coûts s'élevant environ à 6 700 000 \$.

Une phase 2 est actuellement en études d'ingénierie afin de prolonger le mur antibruit sur la portion longeant la rue Ovila-Forget (560 mètres) et afin d'obtenir l'autorisation du ministère des Transports.



TRAVAUX À L'HÔTEL DE VILLE

BIENTÔT ACCESSIBLE AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Des travaux d'aménagement sont en cours à l'hôtel de ville de manière à rendre le bâtiment accessible aux personnes à mobilité réduite. La solution d'un monte-personne extérieur et vitré a été retenue puisqu'elle s'harmonise davantage au cachet historique du bâtiment en étant moins invasive. Les travaux s'accompagnent d'une mise aux normes de la toilette située dans la salle du conseil municipal, afin de la rendre elle aussi accessible. Le chantier devrait être complété au cours de l'été.

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées, lequel vise une meilleure accessibilité aux services et infrastructures municipaux, de manière à bâtir une communauté toujours plus inclusive.



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

PARC DU CENTENAIRE

LES PREMIÈRES PELLETÉES DE TERRE ONT EU LIEU

Plusieurs considérations ont retardé la mise en chantier du parc du Centenaire depuis l'annonce de sa création. Cela dit, l'aménagement d'un parc de cette envergure nécessite beaucoup de travail effectué dans l'ombre (autorisations ministérielles, plans et devis, gestion contractuelle, etc.). En ce sens, la Ville réitère que le chantier du parc du Centenaire est plus qu'actif!

D'ailleurs, le coup d'envoi des travaux a été donné par l'octroi d'un contrat pour la construction du chalet de parc et de la halte vélo.

CE PARC RIVERAIN SERA SITUÉ À L'ANGLE DU CHEMIN D'OKA ET DU CHEMIN GRAND-MOULIN JUSQU'AU BORD DE LA RIVIÈRE DES MILLE ÎLES.



En ce qui concerne les autres composantes du parc, les plans sont produits et l'appel d'offres est lancé.

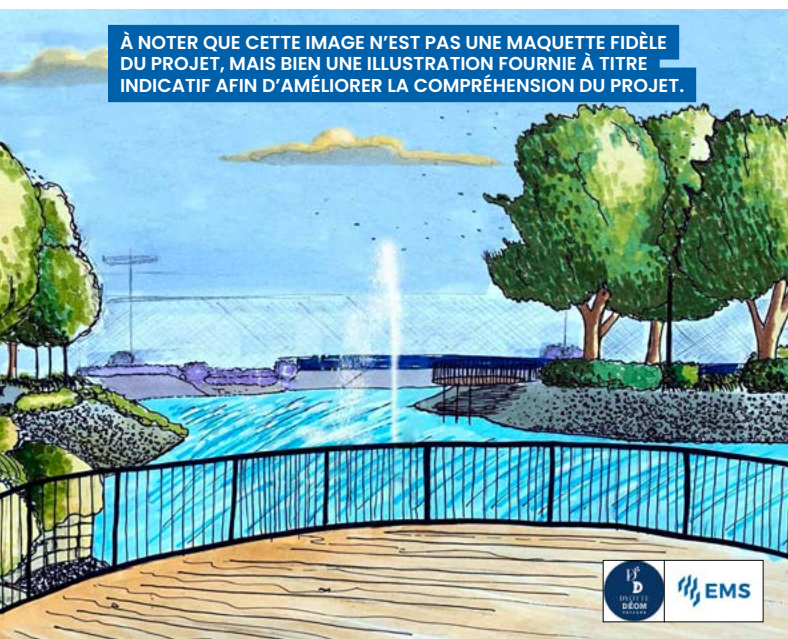
Rappelons que ce projet est subventionné en partie par le programme de la Trame verte et bleue de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

DIMINUTION DES SURVERSES ET MITIGATION DES CRUES DES EAUX ET PLUIES ABONDANTES

AMÉNAGEMENT DU BASSIN DE RÉTENTION AU PARC CENTRAL

C'est au mois d'août que débiteront les travaux d'aménagement d'un bassin de rétention des eaux de pluie au parc Central, à l'endroit où se situe le terrain de soccer près des modules de jeux (communément nommé le terrain 15 sud). Ce bassin complètera l'ensemble des ouvrages de protection contre les inondations et, de ce fait, devrait permettre d'obtenir du gouvernement le retrait de notre territoire de l'ancien régime de zones inondables. Rappelons par ailleurs que la ville est maintenant protégée d'une digue permanente d'une élévation de 25,7 m.

À NOTER QUE CETTE IMAGE N'EST PAS UNE MAQUETTE FIDÈLE DU PROJET, MAIS BIEN UNE ILLUSTRATION FOURNIE À TITRE INDICATIF AFIN D'AMÉLIORER LA COMPRÉHENSION DU PROJET.



En quoi consistent ces travaux?

En période de crues printanières, il arrive que le réseau d'égout pluvial n'arrive pas à évacuer pleinement les eaux de pluie de manière naturelle vers le lac (par gravité). Lorsque ces situations se produisent, la Ville est contrainte de diriger les eaux pluviales dans le réseau d'égout sanitaire afin d'éviter des refoulements. Cette façon de faire n'est toutefois pas des plus écologiques et entraîne un afflux important vers l'usine de traitement des eaux usées.

En plus d'être une solution écologique, l'aménagement d'un bassin de rétention des eaux de pluie vise également à faire face aux crues printanières (de plus en plus importantes au Québec) et à assurer la fonctionnalité à long terme du réseau d'égout pluvial.

La superficie de l'un des trois terrains de soccer du parc Central sera donc utilisée pour laisser place à un bassin à ciel ouvert, semblable à un étang, relié à un nouveau poste de pompage d'égout pluvial. Il permettra de réguler le débit des eaux en l'accumulant et en soulageant le réseau d'égout.

Harmoniser l'intégration architecturale du bassin dans le parc Central et assurer la sécurité des installations est une priorité pour la Ville. Le bassin sera clôturé et des aires de détente y seront aménagées, dont une reliée par une passerelle.

Ce nouvel aménagement va non seulement sécuriser les résidents du quartier, il va également contribuer à l'embellissement du parc et à la diversification des espaces verts accessibles à tous!

Il est prévu que les travaux soient terminés à la fin de 2023.

UNE VILLE VERTE

DEUX-MONTAGNES A SA CHAISE DES GÉNÉRATIONS

En avril dernier, des élèves de l'école des Mésanges, accompagnés de leur éducatrice, ont fièrement remis une « Chaise des générations » aux élus municipaux. Cette chaise unique, conçue et décorée par 11 jeunes de Deux-Montagnes, représente symboliquement la place qu'est réservée aux enfants lors des conseils municipaux, là où les décisions d'aujourd'hui influencent leur futur. Elle porte ni plus ni moins leur voix, particulièrement en matière de protection de l'environnement.

« En tant qu'élus municipaux, nous avons le devoir de prendre des décisions qui visent à réduire notre empreinte écologique, et ce, à travers plusieurs sphères relevant de la Ville. C'est une conviction qui nous anime à la Ville de Deux-Montagnes et qui influence nos grandes orientations. Cette chaise nous rappellera les attentes des citoyens de demain, et surtout, nous servira de phare dans la lutte aux changements climatiques. »

– le maire Denis Martin



CONCOURS

FLEURIR DEUX-MONTAGNES

Le traditionnel concours qui vise à mettre en valeur les plus beaux aménagements végétaux et fleuris à Deux-Montagnes en est cet été à sa 35^e édition !

Au cours des mois de juillet et août, les membres du comité d'embellissement, composé d'experts en horticulture et de juges bénévoles, arpenteront toutes les rues de la ville en vue d'observer les aménagements paysagers réalisés en façade. Trois finalistes par district seront primés ainsi qu'un finaliste pour chacune des catégories suivantes : commerciale, balcon fleuri, immeuble multi logements, effort environnemental et coup de cœur des hortultrices.

Les gagnants du concours Fleurir Deux-Montagnes seront dévoilés lors de la soirée de remise des prix qui aura lieu à l'automne prochain.

Merci aux horticulteurs et hortultrices en herbe de contribuer à l'embellissement de notre environnement urbain !



SUBVENTION

BORNE DE RECHARGE RÉSIDENIELLE

Depuis décembre dernier, les citoyens de Deux-Montagnes peuvent bénéficier d'un programme d'aide financière de 100 \$ pour l'achat et l'installation d'une borne de recharge électrique à usage résidentiel. Cette subvention s'ajoute à celle déjà offerte par le gouvernement du Québec.

[Trouvez tous les détails sur le site Web de la Ville, notamment les conditions d'admissibilité et le formulaire de demande, sous la rubrique](#)

[SERVICES MUNICIPAUX/SERVICES AUX CITOYENS](#)



UNE VILLE VERTE

RÈGLEMENT SUR L'ARROSAGE

L'EAU : UNE RESSOURCE PRÉCIEUSE

Le règlement sur la qualité de vie vise notamment à protéger l'eau, une ressource aussi précieuse qu'essentielle! **Voici un rappel de ce que dit la réglementation de la Ville en matière d'arrosage:**

- S'il ne pleut pas, il est permis d'utiliser l'eau provenant de l'aqueduc municipal pour arroser une pelouse à l'aide d'un gicleur opéré mécaniquement ou d'arroser manuellement pour une période ne dépassant pas 60 minutes, **entre 20h et 23h, les lundis et les jeudis seulement.**
- Vous avez une nouvelle pelouse? Obtenez un permis du Service de l'urbanisme pour pouvoir l'arroser 15 journées consécutives, entre 20h et minuit, et ce, pour une période ne dépassant pas 120 minutes.
- L'eau de l'aqueduc peut être utilisée pour laver un véhicule à condition que le nettoyage s'effectue avec une lance à fermeture automatique ou par l'utilisation d'un seau d'eau.
- Pour nettoyer les aires de stationnement et les allées pavées, il est possible d'utiliser l'eau de l'aqueduc uniquement si le nettoyage s'effectue avec une lance à fermeture automatique et qu'il vise à préparer la surface à recevoir un enduit ou un scellant protecteur.

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'herbicyclage consiste à laisser sur la pelouse les résidus de la tonte. Cette pratique permet: d'économiser du temps, de fournir à la pelouse un apport supplémentaire en minéraux et en eau (ce qui réduit la fréquence de l'arrosage!), d'augmenter le taux d'humidité du gazon en plus de contribuer à la résistance de la pelouse à la sécheresse et aux maladies. Et le tout sera rapidement décomposé!

CONSEIL VERT

PROTÉGEONS NOS ABEILLES

L'abeille, cet insecte pollinisateur, subit depuis plusieurs années un déclin très inquiétant. L'utilisation de pesticides de synthèse, tels que les néonicotinoïdes, le réchauffement climatique et la perte d'habitats y contribuent.

Son rôle dans l'écosystème est pourtant crucial. La pollinisation permet la reproduction des plantes à fleurs et elle est responsable de près de 75% de la production mondiale de nourriture. Sans pollinisation, plusieurs produits disparaîtraient de nos tablettes.



UTILISATION DE PESTICIDES

ÊTES-VOUS BIEN RENSEIGNÉS ?

Saviez-vous que le règlement sur les pesticides de la Ville exige que les entrepreneurs en entretien de pelouse et en extermination s'enregistrent auprès du Service de l'urbanisme et de l'environnement pour œuvrer sur le territoire? Cela permet à la Ville de s'assurer, entre autres, que les entrepreneurs possèdent une assurance responsabilité civile qui vous protège en cas de préjudices et un permis d'application valide émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en vertu de la loi sur les pesticides. **Parlez-en à votre entrepreneur! L'enregistrement est gratuit.**

Il faut savoir également que toute utilisation de pesticides de synthèse requiert au préalable un permis temporaire (gratuit) émis par le Service de l'urbanisme et de l'environnement. Notre conseillère en environnement se rendra sur les lieux pour évaluer la situation. L'utilisation de pesticides de synthèse est permise uniquement dans le cas d'infestation majeure mettant en péril la santé et la survie des végétaux et lorsque toutes autres possibilités connues, respectueuses de l'environnement, ont été épuisées.

Les engrais, les suppléments, les amendements, les agents de lutte biologiques et les pesticides à faible impact peuvent, quant à eux, être utilisés sans permis temporaire.



BON À SAVOIR

Les pesticides représentent un danger pour votre santé et pour l'environnement. Le règlement sur les pesticides est en place pour bien encadrer leur utilisation et pour vous protéger. Plusieurs dispositions importantes s'y retrouvent.

Datant de plusieurs années, deux règlements sur les pesticides existent actuellement à la Ville. Le Service de l'urbanisme et de l'environnement a l'objectif de revoir et fusionner ces deux règlements.

Comment attirer les insectes pollinisateurs?

- Cultivez des plantes nectarifères dans le potager.
- Diversifiez les végétaux sur votre propriété.
- Favorisez la présence de végétaux qui fleuriront à divers moments.
- Aménagez un abreuvoir pour pollinisateurs.
- Évitez d'utiliser des pesticides.
- Privilégiez les aliments biologiques (cultivés sans pesticide).
- Si le cœur vous en dit, construisez un hôtel à insectes!

UNE VILLE VERTE

ABATTAGE, ÉTÊTAGE, ÉLAGAGE...

PRENDRE SOIN DE SES ARBRES



Abattage

L'abattage d'un arbre est autorisé uniquement si un permis d'abattage a été octroyé par le Service de l'urbanisme et de l'environnement et que l'arbre répond aux critères justifiant son abattage.

Pour plus de détails, visitez le site Web de la Ville :

WWW.VILLE.DEUX-MONTAGNES.QC.CA/REGLEMENTS



Étêtage

L'étêtage (coupe de la cime de l'arbre) est une pratique interdite par la réglementation municipale. L'étêtage cause un stress très important à l'arbre qui se retrouve sans feuillage pour réaliser sa photosynthèse et se nourrir. L'arbre cherchera à compenser cette perte en produisant de nouvelles pousses, qui ne seront pas ancrées aussi solidement que les branches d'origine, donc plus à risque de briser. Sans compter que l'arbre étêté doit utiliser beaucoup d'énergie pour produire de nouvelles pousses, ce qui le rend vulnérable aux maladies et aux insectes. Ce stress peut même mener à la mort de l'arbre.



Élagage

Un bon élagage permet de retirer uniquement le bois mort du houppier, ainsi que les branches dangereuses et problématiques, et ce, tout en respectant la structure de l'arbre. Aucune coupe ne devrait être prise à la légère. Il faut comprendre que l'ensemble des branches (l'ensemble de la masse foliaire) est essentiel au bon fonctionnement et à la santé de l'arbre. La réglementation municipale interdit d'ailleurs qu'un arbre soit élagué à plus de 33% de son volume.

Au fil des années, un arbre apprendra à bouger avec le vent et il développera du bois de réaction pour faire face à ces vents, et ce, tout au long de sa croissance. Un élagage qui respecte la structure de l'arbre est donc plus sécuritaire et viable pour l'arbre.

Trouvez plusieurs compléments d'informations et dépliants sur l'arboriculture en visitant le site Web de La Société internationale d'arboriculture Québec (SIAQ) :

WWW.SIAQ.ORG/L-ARBORICULTURE/CENTRE-DE-DOCUMENTATION

MATIÈRES RÉSIDUELLES

AVANT DE JETER, TRIEZ!

Le coût relié à l'enfouissement des déchets a connu un bond important dans la dernière année et il continuera sans aucun doute à augmenter.

Que chacun effectue un bon tri de ses matières résiduelles est essentiel pour protéger l'environnement. Cela évite que des matières néfastes soient enfouies et se retrouvent dans l'environnement. Un bon tri permet également la revalorisation des matières grâce au recyclage et au compost. Uniquement les « vrais » déchets devraient se retrouver à la poubelle, soit environ 5% de l'ensemble de nos matières résiduelles (selon Recyc-Québec).

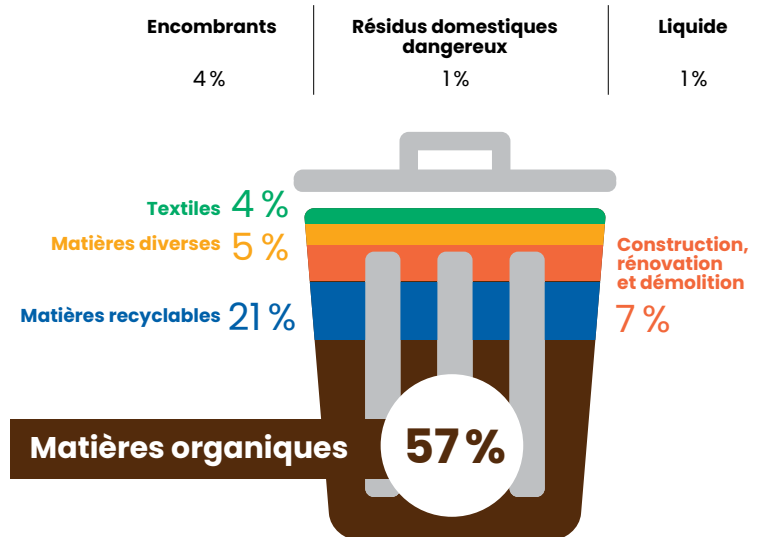
Pour obtenir plus d'informations sur les diverses collectes et quelles matières sont acceptées dans chacun des trois bacs, visitez-le : WWW.VILLE.DEUX-MONTAGNES.QC.CA/COLLECTES

Connaissez-vous le principe des 3RVE ?

Il s'agit d'une abréviation qui signifie : réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation et enfouissement. Le concept des 3RVE représente l'ordre dans lequel nos actions devraient être priorisées face à nos matières résiduelles.

Trouvez plusieurs informations pertinentes sur le site de RECYC-QUÉBEC, dont l'application « Ça va où? » :

WWW.RECYC-QUEBEC.GOUV.QC.CA



UNE VILLE ANIMÉE

LA MASCOTTE RENARDO FAIT SES APPARITIONS!

Renardo, la nouvelle mascotte de la Ville de Deux-Montagnes, a fait sa première apparition publique en février dernier à l'occasion de *L'Hivernale*. Cet été, Renardo a troqué sa tuque pour son chapeau de chef de train. On le voit ici lors de la Fête des voisins, le 3 juin dernier.

Petits et grands pourront croiser à nouveau **Renardo** lors des différents événements organisés par la Ville, notamment à la *Course de la famille* le 8 juillet et lors de *Deux-Montagnes en fête* le 12 août.



LA JOURNÉE HORTICOLE *Un franc succès!*

Tenu le samedi 27 mai, l'événement a accueilli **environ 3 000 personnes!** Les élus(es) étaient fièrement du rendez-vous.



JH
LA JOURNÉE HORTICOLE

PISCINE PUBLIQUE

OUVERTE TOUS LES JOURS JUSQU'AU 20 AOÛT

📍 PARC CENTRAL, 108, 13^E AVENUE

Cet été, rafraîchissez-vous à la piscine publique! Du plaisir en famille garanti avec sa pataugeoire, sa section profonde et peu profonde, sa section tremplin, ses tables à pique-nique, etc.

Pour connaître l'horaire et les règlements, consultez le WWW.VILLE.DEUX-MONTAGNES.QC.CA/PISCINE

➤ **Entrée gratuite** pour les résidents de Deux-Montagnes avec leur Carte loisirs.



CINÉMA AU PARC...
et à la piscine!
🕒 vers 20 h 45



LYLE LE CROCODILE
14 JUILLET
📍 PISCINE MUNICIPALE



S.O.S FANTÔMES - L'AU-DELÀ
21 JUILLET
📍 PARC CENTRAL



THE MINIONS 2 (V.O.)
4 AOÛT
📍 PARC CENTRAL



LES DENTS DE LA MER
RESERVE AUX 13 ANS ET PLUS
18 AOÛT
📍 PISCINE MUNICIPALE

UNE VILLE ANIMÉE

HEURES D'OUVERTURE PROLONGÉES À LA BIBLIOTHÈQUE

Les heures d'ouverture de la bibliothèque ont été prolongées de 3h cet été et le seront de 5h à compter du 1er septembre. Les horaires ont notamment été optimisés en tenant compte des données d'achalandage et des besoins exprimés par les usagers de la bibliothèque. La population pourra dorénavant profiter de plus d'heures d'ouverture la fin de semaine, de même que les matinées de semaine.

HORAIRE

jusqu'au 31 août

| | |
|-------------------|-------------|
| Lundi | 10 h à 20 h |
| Mardi et mercredi | 13 h à 20 h |
| Jeudi | 10 h à 20 h |
| Vendredi | 10 h à 18 h |
| Samedi | 10 h à 16 h |
| Dimanche | FERMÉ |

HORAIRE RÉGULIER

1^{er} septembre au 31 mai

| | |
|--------------------|-------------|
| Lundi au mercredi | 13 h à 20 h |
| Jeudi et vendredi | 10 h à 20 h |
| Samedi et dimanche | 10 h à 16 h |



VISITEZ LE BIBLIOTHEQUE.VILLE.DEUX-MONTAGNES.QC.CA POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR LES SERVICES OFFERTS.

LES TENTES À LIRE

LA BIBLIOTHÈQUE VA À LA RENCONTRE DES ENFANTS!

Quel bonheur de lire à l'extérieur! Plusieurs mercredis dans l'été, une animatrice attend les jeunes avec des livres qui sauront plaire à tous. C'est gratuit et aucune inscription n'est nécessaire.



En cas de pluie, l'activité est annulée.

| | | |
|--|--|---|
| > 12 juillet ⌚ 15 h à 16 h 30 📍 PARC OLYMPIA | > 26 juillet ⌚ 10 h à 11 h 30 📍 PARC MICHEL MASTROMATTÉO | > 9 août ⌚ 18 h à 19 h 30 📍 PARC CENTRAL (près de la piscine) |
| > 19 juillet ⌚ 18 h à 19 h 30 📍 PARC CHAMPIGNY | > 2 août ⌚ 15 h à 16 h 30 📍 PARC ARMITAGE | |

Information 450 473-2796, POSTE 5228



DEUX-MONTAGNES EN FÊTE!



RÉSERVEZ VOTRE 12 AOÛT!

Prenez part aux festivités le samedi 12 août prochain, entre 13 h et 16 h!

📍 SUR LE CHEMIN D'OKA ENTRE LA 12^e ET LA 16^e AVENUE

Pour divertir petits et grands, une foule d'animations sur rue sont prévues: jeux gonflables, maquillage de fantaisie, parcours de mini-golf, personnages ambulants, caricaturiste, photobooth et plus encore!

Vous pourrez monter à bord d'un camion de pompier, d'un véhicule policier et d'un camion de la voirie. La rencontre avec ces services essentiels est toujours grandement appréciée par toute la famille!

Deux-Montagnes en fête c'est avant tout l'occasion d'en découvrir plus sur votre ville à travers certains organismes et commerçants locaux présents sous forme d'exposants.



UNE VILLE ANIMÉE

ÇA BOUGE DANS NOS PARCS CET ÉTÉ !

JUSQU'AU 27 AOÛT, DES ACTIVITÉS PHYSIQUES SONT OFFERTES *gratuitement*

LUNDI

Yoga 50+

AVEC JADE

(RELÂCHE LE 7 AOÛT)

📍 PARC ARMITAGE

🕒 10 h

Zumba Plein Air

AVEC CATHERINE

📍 ÉCOLE EMMANUEL-CHÉNARD

🕒 19 h



MERCREDI

Yoga DÉBUTANT

AVEC JADE

(RELÂCHE 9 AOÛT)

📍 PARC ARMITAGE

🕒 19 h



SAMEDI

Tai Chi

AVEC SYLVIE

📍 BIBLIOTHÈQUE, SALLE ANNETTE-SAVOIE

🕒 10 h

MARDI

Bain de forêt

Bain de forêt et marche méditative :

Permetts-toi de marcher au rythme de ta respiration, entouré d'arbres matures, pour connecter avec la nature et TA nature.

AVEC NATURAKTIVE (RELÂCHE 25 JUILLET ET 1^{er} AOÛT)

📍 BOISÉ ROGER-LEMOINE

Boulevard Deux-Montagnes côté gare
près de l'entrée de la piste cyclable

🕒 10 h

Cardioboxe

AVEC JOANNIE

📍 ARENA OLYMPIA

🕒 19 h

JEUDI

Hüt

AVEC JOANNIE

📍 ARENA OLYMPIA

🕒 19 h

DIMANCHE

Zumba POUR TOUS

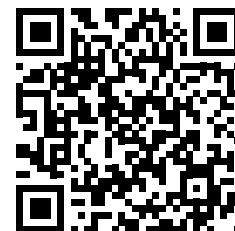
AVEC PETITE FLEUR

📍 PARC CENTRAL

🕒 10 h



CONSULTEZ *Cultivez*
DEUX-MONTAGNES
pour ne pas manquer les
rendez-vous familiaux de l'été!



Informations 450 473-2796, POSTE 4225 | WWW.VILLE.DEUX-MONTAGNES.QC.CA/LOISIRS | LOISIRS@VILLE.DEUX-MONTAGNES.QC

UNE VILLE SÉCURITAIRE

RÉGIE DE POLICE DU LAC DES DEUX-MONTAGNES (RPLDM)

LANCEMENT DU PROJET « TRANQUILLITÉ »

En réponse aux nombreuses plaintes reçues à la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes en lien à la pollution sonore occasionnée par les silencieux modifiés, principalement sur les cyclomoteurs, le projet « Tranquillité » a été mis sur pied.

En première phase, des policiers sont allés à la rencontre de jeunes conducteurs de cyclomoteur afin de leur offrir une inspection des équipements obligatoires, dont le silencieux. L'objectif était aussi d'informer les jeunes des lois et règlements en vigueur. Ces rencontres, sous forme de kiosque, ont eu lieu dans le stationnement de l'École Liberté-Jeunesse (le 25 mai) et de la Polyvalente Deux-Montagnes (le 6 juin), pendant la pause du dîner.

La deuxième phase du projet se tiendra tout au long de la période estivale, alors que les patrouilleurs tiendront des opérations policières visant les silencieux modifiés de tous véhicules.

Vous êtes incommodés par cette problématique?

Les citoyens et citoyennes incommodés par cette problématique sonore sont invités à en faire part en complétant le formulaire de plainte de circulation accessible sur le site Web de la Régie de police au www.rpldm.ca, section **NOUS JOINDRE**

Pour plus d'informations, la Régie de police invite les conducteurs et les propriétaires de cyclomoteur et de voiture modifiée à consulter les articles suivants de la SAAQ:

SCOOTER: CE QUE DIT LA LOI

[HTTPS://SAAQ.GOUV.QC.CA/SECURITE-ROUTIERE/MOYENS-DEPLACEMENT/SCOOTER/CE-QUE-DIT-LA-LOI](https://saaq.gouv.qc.ca/SECURITE-ROUTIERE/MOYENS-DEPLACEMENT/SCOOTER/CE-QUE-DIT-LA-LOI)

AUTO MODIFIÉE: CE QUI EST PERMIS ET INTERDIT

[HTTPS://SAAQ.GOUV.QC.CA/SECURITE-ROUTIERE/MOYENS-DEPLACEMENT/AUTO/AUTO-MODIFIEE](https://saaq.gouv.qc.ca/SECURITE-ROUTIERE/MOYENS-DEPLACEMENT/AUTO/AUTO-MODIFIEE)



UNE VILLE SÉCURITAIRE



LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE INTERMUNICIPAL DEUX-MONTAGNES/SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

PRÉVENTION CONTRE LES INCENDIES : VISITES RÉSIDENIELLES DE DANS LE DISTRICT DU LAC

Jusqu'en octobre, les citoyens du district du Lac ne doivent pas être surpris si les pompiers du Service de sécurité incendie frappent à leur porte. Des visites de prévention sont effectuées afin de vérifier divers points de sécurité dans les résidences, notamment liés aux avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone. Ces visites sont effectuées du lundi au vendredi de 9h à 17h, ainsi que les samedis de 9h à 16h.

Avertisseurs de fumée : modification à la réglementation

Des modifications ont été apportées à la réglementation sur l'avertisseur de fumée (règlement 1140). Dorénavant, les avertisseurs de fumée alimentés par des piles et ayant atteint leur durée de vie de 10 ans (après la date de fabrication indiquée sur le boîtier) doivent obligatoirement être remplacés par des avertisseurs avec piles au lithium inamovibles longue durée de 10 ans.

Pour plus d'information, contactez le préventionniste Charles Rivest au 450 473-2796, poste 7227, ou par courriel au crivest@ville.deux-montagnes.qc.ca

FEUX EXTÉRIEURS

CE QUE DIT LE RÈGLEMENT MUNICIPAL

À Deux-Montagnes, il est interdit d'allumer ou d'entretenir un feu de joie ou de faire brûler à l'extérieur tout papier, rebut, déchet, feuille, branche, bois ou autres (selon l'article 9 du règlement municipal 1140 de prévention sur les incendies).

Les feux extérieurs sont permis dans un appareil de cuisson (barbecue) ou un foyer construit à cet effet et réglementaire. Ce dernier doit être muni d'une grille, d'une cheminée et d'un pare-étincelles.

Il est interdit d'utiliser un foyer extérieur lorsque la Société de la protection des forêts contre le feu (SOPFEU) émet une interdiction de feu à ciel ouvert pour le secteur de la MRC de Deux-Montagnes.

Aussi, il incombe à l'utilisateur d'éviter tout préjudice (étincelles, fumée) à son voisinage. La fumée ne doit pas nuire aux voisins. De plus, l'utilisateur est responsable de tous dommages résultant de l'utilisation dudit foyer.



ENTREPOSAGE DES LIQUIDES À SAVOIR

- Respectez les consignes d'entreposage inscrites sur l'étiquette des produits.
- Entrez les liquides inflammables ou combustibles loin des sources de chaleur.
- Entrez-les dans des endroits propres et secs, comme un garage ou un cabanon, en évitant de les placer près d'une fenêtre ou d'une porte.
- Assurez-vous qu'ils sont hors de portée des enfants.
- Évitez de les entreposer au même endroit que les produits ménagers sans danger.
- Conservez-les dans leur contenant d'origine avec l'étiquette.
- Conservez l'essence dans un bidon étiqueté, hermétique et conçu à cet effet.
- Inspectez les contenants régulièrement pour détecter les fuites. S'il y a fuite, aérez l'endroit et, si elle est importante, avisez votre service de sécurité incendie.
- Respectez les normes d'entreposage du Code national de prévention des incendies:
 - Dans un logement: maximum de 30 litres de liquides combustibles et inflammables, dont un maximum de 5 litres de liquides inflammables (essence, alcool, etc.).
 - Dans un garage ou dans un cabanon: maximum de 50 litres de liquides combustibles et inflammables, dont un maximum de 30 litres de liquides inflammables.



CONSULTEZ-LE EN LIGNE!

Le cahier **Cultivez DEUX-MONTAGNES**, qui détaille la programmation des loisirs, bibliothèque, culture et vie communautaire, est diffusé quatre fois par année, soit chaque saison.

La grille d'activités de l'automne est généralement disponible au début du mois d'août.

On trouve le **Cultivez DEUX-MONTAGNES** en page d'accueil du site Web et à la section dédiée aux loisirs (www.ville.deux-montagnes.qc.ca/loisirs/). Des versions imprimées sont toujours disponibles à l'hôtel de ville, au Service des loisirs et à la bibliothèque.

Un cahier à consulter pour cultiver votre ville!

CONCOURS DE PHOTOS POUR LE CALENDRIER MUNICIPAL 2024

QUELLE EST VOTRE ACTIVITÉ PRÉFÉRÉE À DEUX-MONTAGNES ?

À la suite du succès du concours de photos de l'an dernier, le Service des communications de la Ville récidive et lance un concours pour le calendrier municipal 2024. La thématique retenue pour la prochaine année : **Mon activité préférée à Deux-Montagnes!**

Un événement en particulier, les parcs et les plateaux sportifs, le patinage, une promenade dans le boisé, l'observation de la faune, le vélo, la pêche, le kayak, la piscine municipale, la bibliothèque, les jeux d'eau, la course à pied dans nos rues, la pratique d'un sport, pique-niquer dans un de nos espaces verts... Les possibilités sont nombreuses!

Nous sommes impatients de voir vos clichés et de découvrir ce qui fait vibrer les Deux-Montagnais et Deux-Montagnaises.

En plus de voir leur photo paraître dans le calendrier municipal, les finalistes du concours de photos courent la chance de gagner un chèque-cadeau de 250 \$ à dépenser au IGA Marché Lamoureux.



Date limite pour participer: 1^{er} octobre.

Détails de participation et règlements:

VILLE.DEUX-MONTAGNES.QC.CA/CONCOURSCALENDRIER2024



SURPLUS ET SAINTE GESTION À LA VILLE DE DEUX-MONTAGNES

Les états financiers 2022 ont été déposés lors de la séance du conseil municipal du 15 juin dernier, révélant un surplus de 1,6M\$.

Parmi les points saillants, soulignons qu'au 31 décembre 2022, la Ville avait un excédent de fonctionnement non affecté de 6,5M\$, ainsi que des excédents affectés et des réserves d'un montant de 4,1M\$ (prévu pour divers projets, dont les services de l'eau, le mur antibruit, mesure de protection contre les inondations, transport en commun, etc.).

Cette marge de manœuvre est nécessaire afin de faire face aux imprévus ainsi qu'aux aléas liés aux changements climatiques, sans hypothéquer l'avenir budgétaire de la Ville. Conscients de l'impact de ces changements, les élus de Deux-Montagnes ont d'ailleurs choisi de créer un poste permanent de conseillère en environnement de manière à tirer profit à l'interne d'une expertise en la matière.

Le maire de Deux-Montagnes, Denis Martin, se réjouit de ces résultats financiers:

« L'administration municipale pratique une gestion rigoureuse, mais aussi prévisionnelle. Elle s'assure donc de prévoir les dépenses à venir au cours des prochaines années, notamment celles liées aux infrastructures, aux transports et à l'environnement. Cette saine utilisation des deniers publics a également permis à la Ville de hausser les taxes que de 1,9 % en 2022 en plus de les avoir gelés (0 %) en 2021. »

Pour consulter les états financiers de 2022, visitez le site Web de la Ville sous l'onglet **PUBLICATIONS/FINANCES MUNICIPALES**



DÉCÈS D'ANDRÉ OUELLET

UN GRAND BÉNÉVOLE S'EST ÉTEINT

Monsieur André Ouellet, bien connu pour son esprit communautaire et son sens de l'entraide, a rendu l'âme le 25 avril dernier.

Impliqué depuis de très nombreuses années dans le milieu de l'aide alimentaire (M. Ouellet était le pilier de l'organisation des paniers de Noël à Deux-Montagnes), il a fondé en 1995 l'organisme Dépannage Saint-Agapit. Il en était encore administrateur à son décès. Il œuvrait également au sein de la Maison des Citoyens et de l'organisme Agapé Deux-Montagnes, répondant aux besoins de première nécessité des citoyens en situation précaire. Venir en aide aux familles et aux personnes à faible revenu était pour lui une occupation à temps complet depuis sa retraite. Plus qu'une seconde nature, l'entraide et la solidarité définissaient cet homme d'exception.

En 2014, André Ouellet a reçu le Prix Hommage bénévolat-Québec par l'Assemblée nationale du Québec, saluant son engagement hors du commun et la richesse de ses actions. En 2016, la Ville de Deux-Montagnes lui a également rendu hommage en désignant la salle communautaire de la Maison des Citoyens comme étant la salle André et Cécile Ouellet.

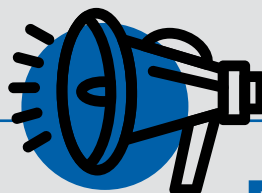


M. ANDRÉ OUELLET EN 2014 LORS DE LA REMISE DU PRIX HOMMAGE BÉNÉVOLAT-QUÉBEC.

« André Ouellet a consacré une grande partie de sa vie à tendre la main à ses concitoyens, un peu comme un ange gardien pour les gens dans le besoin. C'est une perte immense pour notre Ville. La richesse de son implication aura laissé des traces indélébiles et son engagement sans bornes demeurera longtemps en nos mémoires. »

- Le maire Denis Martin

Rappels



COMPTE DE TAXES

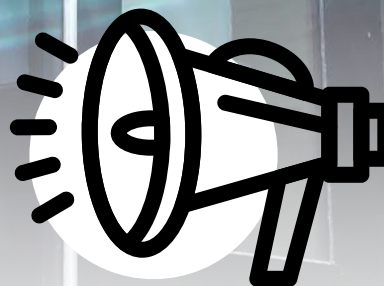
- > La date limite pour le 3^e versement est le 13 juillet.
- > Le 4^e versement est attendu le 12 octobre.

VENTES-DÉBARRAS

Les ventes-débarras sont autorisées à Deux-Montagnes les

- > 12 et 13 août
- > 2 au 4 septembre

VILLE DE DEUX-MONTAGNES
ENTRÉE
Hôtel de ville



VILLE DE DEUX-MONTAGNES

POUR NE RIEN MANQUER *de l'actualité de la Ville*



www.ville.deux-montagnes.qc.ca



VilleDeuxMontagnes



Inscrivez-vous au Système Automatisé de Messages (SAM)
ET assurez-vous que vos coordonnées soient à jour.



Inscrivez-vous à notre Infolettre
www.ville.deux-montagnes.qc.ca/infolettre

